



# CNESER du 17 septembre 2018

## Motions

### **Le Cneser demande l'abandon de la plateforme Parcoursup**

#### ***Motion de l'interfédérale au CNESER permanent du Lundi 17 Septembre 2018***

Jeudi 6 septembre, au 107ème et dernier jour de la phase principale d'inscription via Parcoursup, les ministres Vidal et Blanquer annoncent de concert que seuls 3 000 bacheliers sont sans affectation. C'est ignorer le sort de plus de 5 000 les étudiants en réorientation et toujours sans affectation.

En réalité, ce sont plus de 40 000 lycéens ou étudiants qui étaient en liste d'attente, honteusement qualifiés d'inactifs par le Ministère et pour qui le logiciel a tout simplement effacé tous les vœux.

À ceux-ci s'ajoutent les 72 000 jeunes en attente et qui espéraient obtenir une meilleure affectation... et les 181 000 candidats qui ont abandonnés la plateforme, découragés de poursuivre leur projet d'études dans l'enseignement supérieur pour se retrouver sur le marché du travail, ou contraints de trouver une formation privée non référencée.

La communication ministérielle essaie de minimiser l'échec de la procédure mais force est de constaté que quantitativement Parcoursup a laissé des dizaines de milliers de bacheliers sur le carreau. Quant à ceux qui ont accepté une affectation, pour combien d'entre eux celle-ci correspondait à leur premier ou un de leurs trois premiers vœux? La procédure ne s'en préoccupe pas !

Alors que près de 127 000 places étaient encore vacantes début septembre, en cette rentrée combien de bacheliers seront affectés par défaut? Combien se présenteront dans les formations? Combien devront se réorienter? Aucune information n'a été communiquée à ce jour à propos de la procédure complémentaire.

Si l'accompagnement des bacheliers est un bienfait, l'insuffisance de place dans les filières plébiscitées est un obstacle majeur à toute procédure d'affectation. Le service public d'information et d'orientation a été constamment contourné voir ignoré. De plus avec l'imposition de capacités d'accueil limitées en licence et variables selon les établissements et le tri des dossiers en fonction de critères et d'algorithmes locaux, le bac, en tant que diplôme national, est remis en cause. L'inégalité territoriale est actée et le bac n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la formation universitaire de son choix.

C'est pourquoi le CNESER demande l'abandon de la plateforme Parcoursup et exige le dégel de tous les postes et le recrutement de personnels statutaires qui permettent à la fois l'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et l'augmentation du taux d'encadrement, principale facteur d'accompagnement de la réussite des étudiants.

POUR: 12 : SNESUP-FSU, SNCS-FSU, UNEF, CGT, SNPTES

CONTRE : 11 FAGE, SGEN-CFDT

ABST : 2 PEEP

## **Ordonnance : la mise au pas de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

***Motion présentée par le SNESUP-FSU au CNESER permanent du Lundi 17 Septembre 2018***

C'est par la presse que le CNESER a pris connaissance du projet d'ordonnance visant à réformer la politique de site dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche et que son avis sera demandé en Octobre.

Ceci est inadmissible. Le CNESER n'a jamais été consulté sur ce projet dont les conséquences dépasseront, de loin, l'application de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) et la mise en œuvre des Responsabilités et Compétences Élargies (RCE). Ce projet, qui ouvre tous les champs des possibles, est inacceptable.

Ce projet mettra fin au modèle séculaire de démocratie de l'Université française en abandonnant toute notion de gouvernance fondée sur la collégialité et une régulation nationale: élu.e.s du personnels et des usagers réduit à presque rien, présidents pouvant être élus à vie élu à la majorité relative avec une gouvernance majoritairement acquise aux personnalités extérieures nommées. Parallèlement, on ouvre la voie à la suppression de toutes les limites, bien faibles pourtant, prévues par la loi dans les statuts des COMUE. Le projet stipule clairement que les « regroupements et fusions » concernent également les organismes de recherche. Il s'agit là d'une attaque inadmissible contre les prérogatives nationales de la politique scientifique des organismes. Ils doivent conserver la maîtrise de leur budget, de leurs recrutements, de la gestion de leurs personnels et ainsi de leur politique scientifique.

Ce projet va de pair avec le chantage aux financements exercé par du jury international des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) dont l'objectif est la création de mastodontes régionaux, désireux d'une prétendue visibilité internationale mais peu soucieux des préoccupations locales et sans aucune preuve que la qualité de la recherche, la diversité et l'innovation soient plus significativement que par le passé au rendez-vous.

Ce projet propose de mélanger établissements public et privé entérinant le renoncement partiel de l'État aux missions de service public de formation supérieure et de recherche et aggravant les inégalités entre les différents territoires.

Ce projet met à disposition les personnels qui seront placés sous l'autorité du chef de cet établissement, président à vie. Le statut des personnels est attaqué.

Le paysage de l'Enseignement Supérieur et la Recherche français se transforme aujourd'hui fortement. Aujourd'hui, seules la concurrence et la compétition sont érigées en gage d'excellence scientifique et de haut niveau de formation. Sous le couvert d'une prétendue expérimentation, cette ordonnance bouleverserait en profondeur l'enseignement supérieur français en réduisant à presque rien les garanties démocratiques et missions nationales du Service Public des Universités et des organismes de recherche. Le CNESER demande donc le retrait de ce projet d'ordonnance.

POUR : 20 : SNESUP-FSU, SNCS-FSU, FAGE, UNEF, SGEN-CFDT, SNPTES, FO, CGT

ABST : 1 : PEEP

CONTRE : 2 : CPU, CFECGC

## LE CNESER : DERNIER DE CORDÉE ?

*Motion présentée par le SNESUP-FSU au CNESER permanent du Lundi 17 Septembre 2018*

Le CNESER plénier de septembre permet habituellement au ministre de l'ESR de présenter ses orientations pour la nouvelle année universitaire. Cette année, les membres du CNESER plénier, comme d'ailleurs ceux du CSLMD devront attendre que Madame VIDAL ait présenté son programme à la presse. Et il faudra attendre le 21 septembre pour tirer un bilan définitif de Parcoursup, procédure conçue sans que le CNESER y soit associé. En même temps, Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer ont demandé à l'IGAENR et à l'IGEN de faire, en outre, le suivi de la loi ORE et donc de Parcoursup.

Sans attendre les résultats définitifs de parcoursup, les chiffres du MESRI démontrent que les moyens humains ne sont pas à la hauteur pour accueillir, lors de cette rentrée universitaire, dans de bonnes conditions, l'ensemble des jeunes aspirants à étudier dans l'enseignement supérieur et le service public de l'orientation n'a pas été soutenu malgré les annonces de la loi ORE.

Le CNESER, instance démocratiquement élue et représentative de l'ensemble de la communauté de l'ESR, doit cesser d'être constamment tenu à l'écart des réformes impactant l'ESR. Il demande à être associé aux travaux d'analyse du bilan de parcoursup et de la loi ORE ainsi qu'aux autres missions confiées à l'IGAENR et l'IGEN et plus précisément à la mission d'analyse du processus d'entrée en master et ceci en lien avec le CSLMD.

L'enseignement supérieur ne peut se construire sans dialogue social avec les membres de la communauté, y compris les étudiant.e.s, premiers concerné.e.s par les réformes engagées par Madame la ministre.

Les méthodes de travail en CNESER ne permettent pas à ses membres de jouer pleinement leur rôle de représentants (calendriers non respectés, ordres du jour tardifs ou modifiés, projets de textes envoyés en dernière minute, durée incompatible avec des échanges approfondis, non-prise en compte des amendements et votes majoritaires ...). La recherche intégrée au CNESER suite à la suppression du CSRT reste marginale dans les débats. À ce titre, le CNESER apprécie la présence, aujourd'hui, du nouveau DGRI. Enfin, la demande de revoir les droits syndicaux pour permettre aux élus d'effectuer leur mandat dans de bonnes conditions est restée lettre morte. Tous ces points doivent être traités avant l'installation du futur CNESER en 2019.

En cette rentrée 2018, les membres élu.e.s du CNESER exhortent la ministre à la concertation et au respect d'une instance élue : le CNESER. De nombreux chantiers sont en cours et doivent être conduits en prenant le temps nécessaire pour recueillir les expertises de chacun. Ce sont des conditions indispensables pour faire de l'ESR d'une part, un lieu de questionnement et d'exercice de l'esprit critique et d'autre part, d'émancipation et de réussite de tous les étudiant.e.s.

POUR : 11 : UNEF CGT SNPTES

ABST : 11 : SGEN PEEP

CONTRE : 3 FAGE